

RCS : ROMANS Code greffe : 2602

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ROMANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2017 B 01580 Numéro SIREN : 833 429 939 Nom ou dénomination : 2OHMS

Ce dépôt a été enregistré le 12/06/2024 sous le numéro de dépôt B2024/005953

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

SARL 2OHMS

1 allée des Poiriers
26800 MONTISON

APE : 4321A
Siret : 83342993900014

Bilan actif

Certifié conforme à l'original



	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2022	Net 31/12/2021
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	990	788	202	400
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 446	3 578	868	1 361
Autres immobilisations corporelles	24 837	21 640	3 197	6 830
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	200		200	200
Prêts				
Autres immobilisations financières	560		560	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	31 033	26 006	5 026	8 791
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	37 593		37 593	17 086
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	89 588		89 588	93 389
Autres créances	15 710		15 710	23 135
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	203 508		203 508	197 117
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	346 399		346 399	330 727
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	377 432	26 006	351 425	339 518
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES		
Capital	4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	400	400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	149 769	117 817
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	50 498	61 952
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	204 667	184 169
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	4 008	7 972
Emprunts et dettes financières diverses (3)	23 835	18 260
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	150	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 166	50 155
Dettes fiscales et sociales	70 600	78 961
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	6 000	
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	146 758	155 348
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	351 425	339 518
(1) Dont à plus d'un an (a)		4 008
(1) Dont à moins d'un an (a)	146 608	151 340
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Compte de résultat

Certifié conforme à l'original



	France	Exportations et livraisons intracom.	31/12/2022	31/12/2021
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	531 445		531 445	466 324
Chiffre d'affaires net	531 445		531 445	466 324
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges				
Autres produits			4	5
Total produits d'exploitation (I)			531 449	466 329
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			267 891	229 903
Variations de stock			-20 507	-3 895
Achats de matières premières et autres approvisionnements				86
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			49 532	29 810
Impôts, taxes et versements assimilés			11 797	10 100
Salaires et traitements			111 112	81 396
Charges sociales			42 281	35 077
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			5 802	5 987
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			2 092	17
Total charges d'exploitation (II)			470 002	388 481
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			61 448	77 848
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			51	84
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total produits financiers (V)			51	84
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			68	111
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			68	111
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-17	-27
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			61 431	77 821

Compte de résultat (suite)

	31/12/2022	31/12/2021
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		129
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)		129
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)		129
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	10 933	15 998
Total des produits (I+III+V+VII)	531 500	466 542
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	481 002	404 590
BENEFICE OU PERTE	50 498	61 952
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

COMPTES ANNUELS

2022

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022

Annexe

Certifié conforme à l'original



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL 2OHMS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2022, dont le total est de 351 425 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 50 498 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2022 au 31/12/2022.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/03/2023 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2022 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Concessions, logiciels et brevets :

3 à 5 ans

* Installations techniques : 5 à 10 ans

* Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans

* Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans

* Matériel de transport : 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : 5 à 10 ans

* Matériel informatique : 3 ans

* Mobilier : 10 ans

Règles et méthodes comptables

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	990			990
Immobilisations corporelles	27 805	1 478		29 283
Immobilisations financières	200	560		760
Total	28 995	2 038		31 033
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	590	198		788
Immobilisations corporelles	19 614	5 604		25 218
Immobilisations financières				
Total	20 204	5 802		26 006
ACTIF NET				5 026

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		1 478	560	2 038
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		1 478	560	2 038
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 105 858 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	560		560
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	89 588	89 588	
Autres	15 710	15 710	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	105 858	105 298	560
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 4 000,00 euros décomposé en 400 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 146 608 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	4 008	4 008		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	42 166	42 166		
Dettes fiscales et sociales	70 532	70 532		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	29 903	29 903		
Produits constatés d'avance				
Total	146 608	146 608		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	3 964			
(**) Dont envers les associés	23 903			

Charges à payer

	Montant
Charges sociales - charges à payer	882
Taxe apprentissage à payer	46
Total	929

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	531 445		531 445
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes			
TOTAL	531 445		531 445

2OHMS
Société à responsabilité limitée au capital de 4 000 euros
1 ALL DES POIRIERS 26 800 MONTISON
RCS ROMANS 833 429 939

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT

(Extrait du PV de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 30/06/2023 de l'exercice clos le 31/12/2022)

Décision - Affectation du résultat de l'exercice

La Collectivité des Associés approuve la proposition de la Gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2022 s'élevant à 50.498 euros de la manière suivante :

- Dotation aux réserves facultatives : 30.498 euros
- Distribution de dividendes : 20 000 euros

Distribution de dividendes

La distribution totale de dividendes est égale à 20 000 euros soit un dividende par part égal à 50 euros.

Soit, pour chaque associé :

- Vincent DELORME à hauteur de 50 % : 10.000 €
- Ludovic RODET à hauteur de 50 % : 10.000 €

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31/12/2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 20 000 euros.

La Collectivité des Associés prend acte que :

- Depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique sur (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- tout associé personne physique peut demander à être dispensé du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu lorsqu'il appartient à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il a en outre été rappelé à tout associé que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Il a été enfin rappelé à la Collectivité des Associés qu'en application de l'article L. 131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, les dividendes perçus par les associés qui ont le statut TNS dans la Société, leur conjoint ou le partenaire auquel ils sont liés par un pacte civil de solidarité ou leurs enfants mineurs non émancipés, sont assujettis :

- À prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- À cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Indication au titre des dispositions de l'article 158 du Code général des impôts (en € et par part).

La Collectivité des Associés prend acte qu'au cours des trois derniers exercices de la Société, il a été procédé aux distributions de dividende suivantes :

Date de clôture concernée	Montant par part	Montant total distribué	Montant éligible à l'abattement*	Montant non éligible à l'abattement*
31/12/2021	75 €	30 000	30 000	Néant
31/12/2020	75 €	30 000	30 000	Néant
31/12/2019	25 €	10 000	10 000	Néant

* Réfaction de 40 % mentionné au 2^{ème} du 3 de l'Article 158 du Code Général des Impôts

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme par la Gérance

